

Pour diffusion immédiate

Fusion des Communes de La Vallée de Joux

Armoiries : remettre l'ouvrage sur le métier

Appelés à se prononcer sur les armoiries de la future Commune de la Vallée de Joux, les citoyennes et les citoyens des trois Communes actuelles ont refusé par 1617 voix contre et 798 voix pour (participation 46.6%) les armoiries figurant dans la convention de fusion. Conformément à la promesse faite lors du vote populaire de 2024, les Autorités et le COPIL Fusion vont donc remettre l'ouvrage sur le métier, afin d'obtenir une nouvelle proposition.

Ces nouvelles armoiries n'ont pas suscité l'adhésion d'une majorité de Combières et Combiers. Rappelons toutefois que juridiquement, elles font partie intégrante de la Convention de fusion et qu'elles ne pourront être modifiées qu'après l'entrée en fonction au 1^{er} janvier 2027 des futures autorités élues l'automne prochain. Mais rien n'empêche d'anticiper et d'obtenir une nouvelle proposition qui fasse consensus, espérons-le avant la fin de l'année.

Vers une nouvelle démarche participative

Désireux d'avancer sans tarder, le COPIL Fusion souhaite remettre en place une démarche participative permettant de recueillir de nouvelles idées représentant la symbolique forte de la future Commune de La Vallée de Joux. Ainsi, dans les prochaines semaines, le COPIL va définir les contours de cette démarche participative et définir les modalités de participation. Les détails de ce processus seront communiqués à la population combière au printemps par voie de communiqué dans la presse locale et sur le site Internet de la fusion : <https://fusion.valleedejoux.ch>

Les Autorités et le COPIL Fusion sont conscients que c'est un vrai défi qui est lancé aux Combières et aux Combiers et se réjouissent de collaborer avec celles et ceux qui le relèveront.

Une année après le vote populaire, le processus de fusion est entré dans sa phase la plus concrète. D'ici au 1^{er} janvier 2027, date de naissance de la nouvelle Commune de La Vallée de Joux, le COPIL vous informera régulièrement de l'avancement des travaux préparatoires.

Le Sentier, le 18.01.2026